

Draft du projet de Police de Proximité

Descriptif de projet

Titre du projet	« Introduction de la police de proximité dans le Haut Uélé, Bele».
Objectifs	Objectif 1 : Renforcer la concertation des acteurs étatiques (Autorités Politico-administratives) et non étatiques (communautés de réfugiés, d'accueil, société civile), y compris les groupes de femmes et de jeunes, autour des questions de question de sécuritaire et de développement local. Objectif 2: Renforcer les capacités des membres du Comité de Paix et Développement /Conseil local de sécurité/Comité Local de Protection et des Comités des Jeunes et des Femmes sur des sujets comme la police de proximité, la justice, la gouvernance locale, l'éducation civique, l'analyse des conflits, le volontariat pour le développement, la gestion des projets.
Produit(s) attendu(s) :	• Les Conseils Locaux de Sécurité (CLS) sont installés à Bele t disposent de Diagnostics de sécurité ainsi que de Plans Locaux de Sécurité (PLS) pour améliorer leur fonctionnement ; • Les populations de Bele sont informées sur la police de proximité et utilisent ces informations pour améliorer leurs relations avec la police ; • Les capacités du personnel des Commissariats et sous- commissariats sont renforcées pour fournir les prestations de qualité en matière de police de proximité ; • Les infrastructures policières dans les zones des CLS appuyés sont mises en place pour assurer une police de proximité efficace ; • Les structures de suivi et de contrôle intervenant dans le cadre de la mise en œuvre de la police de proximité sont appuyées.
Partenaire d'exécution :	Exécution directe (PNUD)
Parties responsables :	PNUD, UNHCR, PNC, UNPOL

Résumé du projet

La République Démocratique du Congo à travers la Commission Nationale pour les Réfugiés avait validé l'option de la relocation des réfugiés Sud Soudanais à Bele. En effet, le site de Bélé est situé entre les villages de Pataruwa, Ndiri et Avu dans le groupement d'Ali, Chefferie Logo Lolia, Territoire de Faradje, Province du Haut-Uélé. Il se trouve à 41 km de l'agglomération d'Aba et est accessible en toute saison par route. En plus, l'espace octroyé pour le développement du site de Bélé couvre une superficie totale de 1.617 ha (6Km x 3Km) dont environ 44% de zone agricole et zone humide, 28% de zone rocheuse et 28% de zone habitable avec une capacité d'accueil d'environ 20.000 - 25.000 personnes, y compris la population autochtone résidant sur le site. Cette relocalisations s'inscrit dans « la politique d'alternatives aux camps du HCR », et consacrera l'approche communautaire qui commande un large éventail d'actions impliquant divers acteurs.

Ce projet de police de proximité s'inscrit dans cette vision et s'aligne au Plan d'Action Prioritaire de la réforme de la police nationale. Il s'agit en effet d'accompagner la nouvelle organisation de la PNC et la mise en œuvre de la doctrine de police de proximité à dans trois zones d'intervention (Haut Uélé - Bélé, Sud Kivu -Lusenda et Nord Ubangi - Libenge) avec une phase pilote à Bele. La doctrine de police de proximité a été adoptée en juin 2010 par la PNC à l'issue d'un séminaire national. Cette doctrine définit les principes de la police de proximité, ses organes ainsi que les services de police qui sont attendus. Véritable colonne vertébrale de la police de proximité, le Conseil Local de Sécurité (CLS) est l'organe de concertation consultatif. Institué à l'échelle des entités territoriales décentralisées (ETD) qui permettra une concertation entre les autorités politiques, la société civile et la police sur un

cadre d'action prioritaire à l'échelle locale pour lutter contre l'insécurité. Conformément à la vision de la loi organique sur la PNC, la déconcentration des services de police se calquera sur la décentralisation politique du pays et le CLS fonctionnera comme l'interface de choix entre la police déconcentrée, les élus locaux et la population.

C'est au sein de cette plate-forme que se dessineront des partenariats entre police et société pour prévenir l'insécurité. Au sein des commissariats de référence, la police de proximité sera mise en œuvre par des équipes de police de quartier. Ces policiers seront rompus aux méthodes de gestion des conflits, de résolution de problèmes, ou encore à l'accueil des citoyens et la prise en charge des victimes. Le Commissariat de référence comprendra en outre des services de police judiciaire spécialisés dans les affaires de violences sexuelles et des affaires liées à des enfants (mineurs). Avec l'appui de l'UNPOL, le HCR et PNUD souhaitent ainsi poursuivre leurs engagements auprès des autorités congolaises dans le pilotage de la doctrine et contribuer ainsi au renforcement des capacités de la PNC

Agence de mise en oeuvre	PNUD
Partenaires	Ministère Interieur, PNC, MONUSCO- UNPOL, ONG locales et internationales, communautés bénéficiaires
Durée: 2 ans Date de début : 1e juillet 2019 Date de fin : 31 Déc. 2019 Domaine d'intervention: Gouvernance	Budget total : US\$3.482.850 <u>Contributions :</u> Gouvernement RDC: à confirmer PNUD/ : US\$ 200.000

Approuvé au nom de:

Nom/Titre

Signature

Date

Gouvernement :

PNUD :

Analyse de la situation

Le contexte de la réforme de la police en RDC

Quelques indicateurs de la Police nationale

La Police nationale est née de la fusion de quatre forces de police et de l'intégration d'éléments des factions belligérantes en 2002 à la suite des accords de paix dits de Sun City. Cette police est régie par la Loi organique n° 11/013 du 11 août 2011 portant organisation et fonctionnement de la Police nationale Congolaise. Les chiffres officiels de la police font mention d'un effectif total d'environ 103 000 personnels pour une population d'environ 68 millions d'habitants, soit environ 1 policier pour 602 habitants. Ce chiffre place la RDC parmi les Etats les moins policés de la planète et à ex-æquo avec Haïti par exemple. Les variations régionales sont immenses et, en règle générale, l'est est moins policé que les autres régions. Ainsi, en Ituri par exemple, les chiffres officiels de la police avancent le nombre total de policiers de 1 427 pour une population estimée à au moins 1 750 000 habitants, soit une densité de 1 policier pour 1 200 habitants environ.

La réforme de la police

Le processus de réforme de la Police nationale a débuté en 2004 et débouché le 14 novembre 2005 sur la constitution du Groupe Mixte de Réflexion sur la Réforme et la Réorganisation de la Police Nationale Congolaise (GMRRR). Le Groupe mixte était composé d'experts nationaux de la PNC et d'experts internationaux issus de pays engagés dans le soutien à la réforme policière en RDC. Parmi les recommandations du Groupe mixte figurent le principe d'une réorganisation des unités territoriales de la Police nationale de manière à « répondre au besoin de paix et de tranquillité des citoyens » ainsi que la mutation de la PNC en une police de proximité au bénéfice de formations, d'un encadrement de qualité et d'un équipement minimum utile.

Convoqués pour débattre des conclusions du Groupe mixte à l'occasion d'un séminaire national tenu du 24 au 27 avril 2007, les participants issus du gouvernement, du parlement, de la Police Nationale Congolaise, des médias, de la société civile et des ambassades et partenaires internationaux réaffirmèrent les grands principes autour desquels la nouvelle police devait s'articuler : « service public national, accessible, à l'écoute de la population, civil, professionnel, unique, apolitique, soumis à l'autorité civile, respectant les droits humains, ainsi que les instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux » (Cf. Rapport final du séminaire national).

Fin 2009, le Plan d'Action de la Réforme était finalisé et validé par le Comité de Pilotage du CSRP. Avec l'entrée en vigueur du Plan, la réforme est passée de sa phase de conception à sa phase d'implémentation sur le terrain.

La police de proximité en RDC

L'introduction de la police de proximité en RD Congo a été conçue par le CSRP¹ comme devant passer par une phase pilote pour laquelle un appui de la communauté internationale a été demandé. Pour le démarrage de cette phase pilote, des textes réglementaires et doctrinaux ont été adoptés. L'appui de la communauté internationale doit cependant se poursuivre pour

¹. Un Comité de Suivi de la Réforme de la Police (CSRP) a été mis en place en septembre 2007. Dirigé par un Secrétaire Exécutif nommé par le Ministre de l'Intérieur, le Comité de Suivi a pour tâche de formuler les textes fondamentaux de la réforme, définir un plan d'action de la réforme et en assurer le suivi et l'évaluation. Les travaux du Comité de Suivi sont validés par un Comité de pilotage à l'échelle ministérielle et des ambassadeurs des pays représentés dans le comité.

faciliter l'adoption de textes juridiques – notamment sur les Conseils Locaux de Sécurité – comme on va le voir dans la section suivante. Une doctrine a été adoptée en juin 2010 qui permet de définir précisément le contenu de la police de proximité et la nature des services attendus.

Les aspects légaux de la police de proximité

Entre 2009 et 2010, plusieurs textes de nature stratégique et/ou réglementaire ont vu le jour et permettent d'encadrer les projets pilotes de police de proximité. Ces textes ont été produits par le CSRP et adoptés par la PNC. Il s'agit en priorité du règlement d'un commissariat de référence, de la doctrine de police de proximité et son explication donnée par le guide pratique de police de proximité. Ces textes forment le cadre doctrinal minimal permettant de guider les premiers projets pilotes de police de proximité soutenus par la communauté internationale.

Le texte légal le plus important sera sans doute le texte portant création des Conseils Locaux de Sécurité (CLS) qui doit jouer un rôle d'organe de concertation et de coordination des actions en matière de police de proximité à l'échelon local selon la doctrine adoptée par la PNC. Cette doctrine elle-même devrait également être publiée sous la forme d'une circulaire, du moins à l'issue des expériences pilotes. Un Groupe de travail au sein du Ministère de l'Intérieur a récemment été constitué pour formuler le contenu d'un arrêté sur les CLS. En mars 2010, le Ministre de l'Intérieur a fait un appel à la communauté internationale pour soutenir une réflexion sur les CLS.

La doctrine de la police de proximité de la PNC en quelques mots

La doctrine de la police de proximité a été adoptée le 15 juin 2010 par la PNC à l'issue d'un séminaire national. Cette doctrine définit les principes de la police de proximité, ses organes ainsi que les services de police qui sont attendus. Celle-ci s'articule autour de 6 grands principes appelés les 3 « P » et les 3 « R ». Véritable colonne vertébrale de la police de proximité, le Conseil Local de Sécurité (CLS) est l'organe de concertation institué à l'échelle des entités territoriales décentralisées (ETD) qui permettra une concertation entre les autorités politico-administratives, la société civile et la police sur un cadre d'action prioritaire à l'échelle locale pour lutter contre l'insécurité.

Conformément à la vision de la loi organique sur la PNC, la déconcentration des services de police se calquera sur la décentralisation politique du pays et le CLS fonctionnera comme l'interface de choix entre la police déconcentrée, les élus locaux et la population. C'est au sein de cette plate- forme que se dessineront des partenariats entre police et société pour prévenir l'insécurité.

Au sein des commissariats de référence, la police de proximité sera mise en œuvre par des équipes de police de quartier. Ces policiers seront rompus aux méthodes de gestion des conflits, de résolution de problèmes, ou encore à l'accueil des citoyens et la prise en charge des victimes. La police de proximité, dans le modèle adopté par la PNC, ne sera pas l'apanage d'une section spécialisée de la PNC mais tous les agents de sécurité publique mèneront indifféremment des actions de prévention, d'intervention en cas d'urgence, de répression ou encore de rétablissement de l'ordre public. Le Commissariat de référence comprendra en outre des services de police judiciaire spécialisés dans les affaires de violences sexuelles et des affaires liées à des enfants (mineurs).

Principes stratégiques

<i>Alignement sur les priorités du pays</i>	<i>Le projet d'appui à la réforme de la police et l'introduction de la police de proximité s'aligne sur les priorités émises par le Gouvernement, le Document Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté, le Country Assistance Framework (CAF) et le plan de Gouvernance du PNUD.</i>
<i>Coordonner et développer des partenariats avec les autres acteurs</i>	<i>Dans la mesure où, en RDC, plusieurs acteurs interviennent en appui à la réforme du secteur de la police, le projet doit impérativement être parfaitement coordonné avec les autres acteurs internationaux à travers la mutualisation des savoirs et savoir-faire avec les partenaires.</i>

Continuité et renforcement des capacités d'intervention du PNUD	<i>Le PNUD a mené de 2008 à 2011 un projet de sécurité communautaire en Ituri qui a permis de mettre en place un certain nombre de forums gouvernement/société civile dans l'esprit d'une gouvernance locale des problèmes de sécurité. Ces expériences seront mises à profit pour l'implémentation du projet pilote de police de proximité à Bele.</i>
Pérennité	<i>Le projet doit être conçu de telle manière qu'une transmission du savoir et du savoir-faire au sein de la police nationale ait lieu pour assurer la pérennité de l'action. Cette pérennité passe notamment par des formations de formateurs, un coaching des acteurs congolais, et des activités en générale de renforcement des capacités.</i> Prise en compte du Genre <i>Le souci de maintenir l'équilibre genre doit être au centre des préoccupations de tout programme en tant qu'enjeu lié à la bonne gouvernance, à la croissance économique et à l'édification d'une société démocratique. Le projet prendra en considération cet aspect dans la formation des policiers étant entendu que la Police tiendra compte dans les recrutements de nouvelles unités afin d'assurer un équilibre entre les hommes et les femmes dans la PNC et de promouvoir l'égalité des chances.</i>

Le projet et la programmation

Les trois composants du projet

La programmation d'appui à la réforme de la police en RDC s'articule autour de deux axes ou composants:

- ***Appuyer la conception et l'implémentation des Conseils Locaux de Sécurité qui seront un élément clef du dispositif de gouvernance civile de la police de proximité et appuyer leur fonctionnement (composant I)***
- ***Appuyer l'introduction de la police de proximité dans le village de Bele dans le Haut Uélé (Composante II)***

Les principaux produits et activités du projet

Composant I : Appuyer la conception et l'implémentation des Conseils Locaux de Sécurité

<i>Produit 1.1 Les Conseils Locaux de Sécurité (CLS) installés et disposent de Diagnostics de sécurité et de Plans Locaux de Sécurité (PLS)</i>
--

Composés par des représentants de la société civile, le commissaire de police et les autorités politico-administratives, les Conseils Locaux de Sécurité (CLS) seront installés à l'échelle des entités territoriales décentralisées (ETD). Ces organes seront présidés par les chefs des exécutifs des ETD. Ils fourniront un cadre formel où pourra se dérouler une concertation sur les problèmes de sécurité locaux, leur analyse et l'élaboration de programme d'action consensuel pour remédier aux problèmes rencontrés (les Plans Locaux de Sécurité). Les Comités Locaux de Sécurité ont dans leur cahier des charges l'organisation à l'échelle locale de plans de défense du territoire ou encore de plans de catastrophe. Les CLS leur seront complémentaires et s'attacheront en priorité à mettre sur pied des programmes de prévention de la délinquance adaptés à la demande sociale locale. C'est en leur sein que seront définis des partenariats entre les services de l'Etat, la société civile et des organismes privés autour de programmes d'action conjoints pour lutter contre l'insécurité.

Les Diagnostics de sécurité sont l'un des outils clefs que les CLS mettent en œuvre afin de planifier stratégiquement, identifier les priorités en matière de proximité dans leur zone de juridiction et définir des partenariats. Le projet prévoit de réaliser à Bele (en collaboration avec les partenaires du projet de police de proximité) un Diagnostic de sécurité au début de la mise en œuvre du projet. Un des composants essentiels de ces diagnostics sera la réalisation de sondages représentatifs de perception de la police et de victimisation dans le périmètre des zones pilotes.

Le Plan local de sécurité est issu de la concertation menée au sein des CLS. Il a vocation à mettre en place des partenariats, notamment avec la société civile, afin de coordonner et faciliter la réalisation d'objectifs prioritaires désignés par le Plan local de sécurité. Le PNUD aura à sa disposition une enveloppe budgétaire pour financer des activités prioritaires du plan.

<i>Produit 2 La population de Bele est informée sur la police de proximité et utilise ces informations pour améliorer ses relations avec la police</i>

Le projet prévoit de sensibiliser le public à l'introduction de la police de proximité. Il paraît important de délivrer un message de la volonté et de la direction du changement au public, au démarrage du projet. Cela facilitera l'introduction, la réception et la participation aux nouvelles approches en matière de prévention de la criminalité préconisées par la police de

proximité. Cela pourra se faire à travers les médias locaux, une campagne de posters ou d'autres formes de communication sociale.

Produit 2.1 Les capacités du personnel des commissariats et sous-commissariats sont renforcées pour fournir les prestations de qualité en matière de police de proximité

Il existe un déficit avéré en matière de formation des effectifs de la PNC. Il n'y a plus eu depuis environ 15 ans de nouvelles écoles de formation. Suite aux différents accords de paix, d'anciens belligérants ont été intégrés aux forces de police sans avoir reçu une formation complète en matière de police. A ce déficit en matière de formation s'ajoute une difficulté supplémentaire. La plupart de ses infrastructures de formation ne sont en effet plus opérationnelles. L'Ecole de la police judiciaire à Kinshasa forme ainsi les officiers de police judiciaire sur la base d'un programme réduit de trois mois.

S'appuyant sur l'existence en Ituri d'une petite équipe de moniteurs de la PNC, le projet prévoit de les sensibiliser à la police de proximité au cours d'une semaine de formation de manière à ce qu'ils participent aux formations qui seront données pour les agents et les cadres de la PNC dans le cadre du projet pilote.

Sur la base des modules définis au sein du Groupe de Travail ad hoc sur les formations en police de proximité du CSRP/PNC, une équipe de formateurs sera dépêchée Faradje pour réaliser les formations. Ces formations pourront se faire en partenariat avec UNPOL. L'intégralité des formations sera donnée par une équipe de formateurs en collaboration avec les moniteurs nationaux spécialement formés selon les standards jadis utilisés dans les autres projets.

Sur la base des expériences faites par le PNUD (en collaboration avec UNPOL) à Kapalata, le concept de mise en œuvre des formations à Bele inclura la mise en place d'un campement de formation pendant un mois prévus pour les formations. L'équipe de formation pourra inclure des partenaires locaux. Sur base des évaluations, un nombre des unités à former sera défini.

Le projet prévoit de contracter une société de production de film congolaise afin de réaliser durant le projet un film documentaire sur l'introduction de la police de proximité dans les zones d'accueil des réfugiés.

Produit 2.2. Les infrastructures policières dans les zones des CLS appuyés sont mises en place pour assurer une police de proximité efficace.

Produit 2.3 Le mécanisme de suivi et de contrôle de la mise en œuvre de la police de proximité est appuyé

En effet, il s'agira de rechercher les bailleurs de fonds intéressés à matérialiser la police de proximité au travers de la construction et de l'équipement des commissariats de référence, le renforcement des capacités du personnel des commissariats et sous-commissariats, etc.

Chaque province dispose à des degrés divers d'infrastructures de police. Cependant, ces infrastructures ne permettent pas de remplir toutes les tâches attribuées à une police moderne de proximité (il n'y a par exemple pas de commissariat digne de ce nom à Bele). Il convient, dans un souci d'harmoniser au mieux les efforts entrepris (formation, équipements, construction,) que les infrastructures et équipements ad hoc soient disponibles en temps utile. Une formation donnée en matière de police de proximité doit bénéficier au plus vite au policier sur le terrain et se traduire par une nouvelle attitude visible par la population. Le projet appuiera le processus de mise en place d'un networking d'experts, académiciens, politiques, acteurs de la société civile... engagés dans la promotion de la police de proximité.

Produit 2.4 Les commissariats de référence pilotes disposent des outils et des connaissances nécessaires pour accompagner les CLS dans l'établissement des diagnostics de sécurité, le développement et la mise en œuvre des plans de sécurité

Le projet va développer des formations en matière d'utilisation de diagnostics, de développement des plans de sécurité (et de prévention de la criminalité), de communication externe et interne, ainsi que de gestion de projets.

La mise en œuvre complète de la police de proximité passe par le développement d'une véritable politique de sécurité visible sur le terrain.

De cette manière, il y aura une cohérence entre la mise sur pied des commissariats de référence, le développement des CLS, la formation de base des futurs membres des commissariats de référence et la mise en œuvre réelle de la police de proximité en RDC.

Finalement, il est prévu de financer des missions annuelles d'évaluation et de formulation de programme avec l'appui du BCPR dans le cadre de ce projet. Chacune des missions s'étalera sur 15 jours (deux semaines). Elles auront pour but d'évaluer l'avancement du projet et de formuler des recommandations d'orientation.

Gestion du projet

Le projet sera coordonné par le PNUD et bénéficiera de l'appui de l'UNPOL et HCR

Budget du projet				
Produits attendus	Activités clefs	Description du cahier des charges		
			Description budget	Total (USD)
<u>Produit 1.1</u> Les Conseils Locaux de Sécurité (CLS) est installé à Bele et dispose d'un plan de sécurité	Activité 1.2.1 Réalisation de diagnostics de sécurité à Bele	Elaboration d'un questionnaire de sondage et contractualisation d'un institut de sondage local en RDC pour la réalisation de sondages auprès d'un	Services contractuels (3	
	Activité 1.4.1 Appuyer la réalisation du plan local de sécurité à Bele	Enveloppe de 25'000 à Bele pour réalisation de projets de prévention dans le cadre du plan local de sécurité agréé	sondages de 1'000 personnes, expert pour réalisation, Services contractuels (gestion de l'enveloppe, financement de projets de prévention)	
<u>Composant 2 Appuyer l'introduction de la police de proximité à Bele</u>				
<u>Produit 2.1</u> La population de Bele est informée sur la police de proximité et utilise ces informations pour améliorer ses relations avec la police	Activité 2.1.1 Mener une campagne de sensibilisation sur la police de proximité à Belé	une campagne de sensibilisation dans chaque localité pilote (émissions radio, réunions communautaires, posters, affiches et matériel de campagne) en collaboration avec ONG et police locale	Services contractuels (financement de campagne)	
	Activité 2.1.1 Réalisation d'un documentaire sur l'introduction de la police de proximité dans les zones d'accueil des réfugiés	un documentaire vidéo (télévision) de 45 minutes sur produit par société de production	Services contractuels (contrat avec une société de production locale)	
<u>Produit 2.2</u> Les capacités du personnel des commissariats et sous commissariats sont renforcés pour fournir les prestations de qualité en matière de police de proximité	Activité 2.2.2 Formation de ??? policiers de Bele et Faradje		UNPOL	

	<u>Activité 2.2.3</u> Accompagnement technique des agents de commissariats par les mentors UNPOL	participation à installation bureau (computer, matériel de bureau, appareil photo) des mentors UNPOL dans les commissariats pilotes	Services contractuels (achat de divers matériels de bureau)	
<u>Produit 2.3</u> Les infrastructures policières a Bele appuyés sont mises en place pour assurer une police de proximité efficace.	<u>Activité 2.3.1.</u> Fourniture d'équipements et travaux de réhabilitation modestes dans les commissariats et sous commissariats de Faradje	petits travaux permettant l'amélioration de la partie accueil du public ou accueil des victimes des postes de police à Faradje, Bele et fourniture de petits équipements facilitant travail quotidien des policiers	Services contractuels (financement entreprises locales de construction, achat équipements divers)	
<u>Composant 2.3</u> Appuyer les structures de suivi et de contrôle intervenant dans le cadre de la mise en œuvre de la police de proximité				
<u>Produit 3.1</u> Le mécanisme de suivi et de contrôle de la mise en œuvre de la police de proximité est appuyé par le PNUD	<u>Activité 3.1.1</u> Organisation des journées d'étude sur les perspectives de la police de proximité en RD Congo	Un chef de projet national basé à Kinshasa, en charge de l'appui et du suivi des structures nationales de mise en œuvre de la réforme (CSRP et autres organes de l'Inspection Générale de la Police)		
	<u>Activité 3.1.2</u> Organisation d'un plaidoyer auprès des partenaires financiers en faveur des actions de promotion de la police de proximité et de l'appui aux structures intervenant dans la mise en œuvre de la police de proximité			

<i><u>Produit 3.2</u> Les commissariats de référence pilotes disposent des outils et des connaissances pour accompagner les CLS dans l'établissement des diagnostics de sécurité, le développement et la mise en œuvre des plans de sécurité</i>	<i><u>Activité 3.3.1</u> Doter les commissariats de référence de la documentation essentielle sur la mise en œuvre de la police de proximité.</i> <i><u>Activité 3.3.2</u> Organiser des activités de formation de renforcement des capacités aux personnels des commissariats de référence</i>			
<i>Total programme</i>				
<i>Coûts indirects (7%)</i>				
<i>Total du projet</i>				